

## ASSEMBLEE DE CORSE

—

### DELIBERATION N° 98/113 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE LA CORSE POUR 1999

—

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 1998**

L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, et le vingt sept novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mme et MM.**

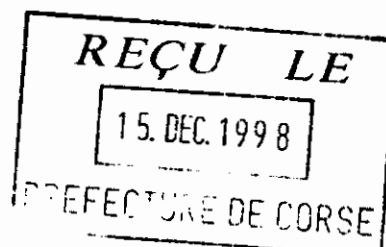
Robert ALBERTI, Nicolas ALFONSI, Jean-Claude BONACCORSI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Jean-Marc CIABRINI, Vincent CICCADA, Jean-Charles COLONNA, Laurent CROCE, Joselyne FAZI-MATTEI, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, François FERRANDINI, César FILIPPI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Paul GIACOBBI, Antoine GIORGI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Jean-Pierre LECCIA, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Martin MURACCIOLI, Frédéric ORSINI, Noël PANTALACCI, Paul PATRIARCHE, Philippe PERETTI, François PIERI, Pierre-Timothée PIERI, Simon RENUCCI, François-Xavier RIOLACCI, Camille de ROCCA-SERRA, Denis de ROCCA SERRA, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Marcel SIMEONI, Henri SISCO, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Marie-Jean VINCIGUERRA.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Marie-Jean VINCIGUERRA  
M. Jean-Baptiste LANTIERI à Mme Joselyne FAZI-MATTEI  
M. Paul QUASTANA à M. Marcel SIMEONI  
M. François TIBERI à M. Toussaint LUCIANI  
M. Jean-Toussaint TOMA à M. Philippe PERETTI

#### **ETAIENT ABSENTS : MM.**

Alexandre ALESSANDRINI, Alain PIERI, Emile ZUCCARELLI.



## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des collectivités territoriales,
- SUR** rapport du Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification, présenté par M. Antoine GIORGI,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**ADOpte** les Orientations Budgétaires de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse pour 1999, telles qu'elles figurent dans le document joint en annexe à la présente délibération.

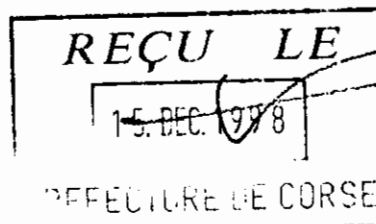
#### ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

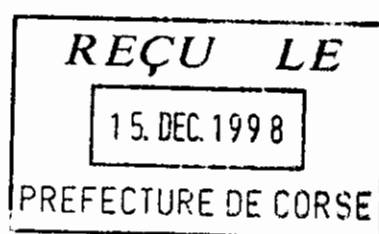
Serge TOMI

AJACCIO, le 27 Novembre 1998  
Le Président de l'Assemblée de Corse,



José ROSSI

# ANNEXE

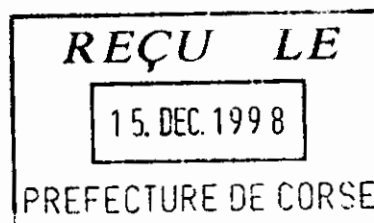


Office d'Équipement Hydraulique de Corse

*ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES POUR  
1999*

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MERCREDI 21 OCTOBRE 1998

\_\_\_\_\_  
15<sup>ème</sup> séance  
\_\_\_\_\_



Pour permettre à l'Assemblée de Corse de se prononcer sur les orientations budgétaires de l'Office avant le 1<sup>er</sup> Novembre, il est habituellement proposé au Conseil d'Administration de débattre des orientations dans le courant du mois d'Octobre.

Le présent projet d'orientations budgétaires s'inscrit

↳ d'une part, dans le cadre du programme défini par l'Assemblée de Corse au titre de l'aménagement et de la gestion des ressources hydrauliques de l'île (Plan de Développement de la Corse - Contrat de Plan - DOCUP ).

↳ d'autre part, dans le respect des directives de gestion énoncées par la lettre de cadrage annuelle du Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse.



## SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'OEHC

Après la restructuration financière opérée notamment grâce au concours de la Collectivité Territoriale de Corse, l'évolution contenue des charges de fonctionnement complétée par un effort dans le développement des produits doit permettre d'atteindre désormais l'équilibre du compte de résultats.

### 1 - LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

#### A) - Charges de gestion courante

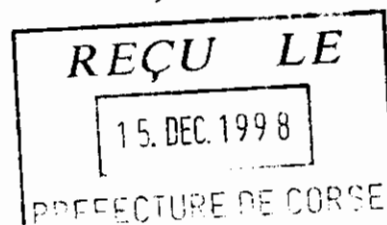
Ces charges représentent les achats, consommations de matières et de services, la maintenance et le renouvellement des ouvrages de la concession.

Les prévisions pour 1998 s'établissaient à 22,6 MF avec notamment des achats d'énergie électrique pour 6,5 MF, soit 29 % du total, en baisse sensible par rapport à l'année précédente, en raison de la renégociation des tarifs EDF (nouveaux tarifs « jaune » et « vert saisonnalisé »).

L'objectif pour 1999 est de maintenir ces charges en francs constants au même niveau que celui prévu en 1998, soit une hausse en francs courants de l'ordre de 1,5 %.

#### B) - Charges de personnel

Pendant 6 ans, les difficultés financières de l'établissement ont conduit à limiter au maximum les recrutements, notamment sur les postes devenus vacants.

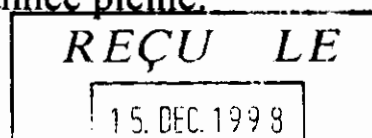


En effet, les nombreux départs constatés (retraites, démissions, décès...) ont entraîné la vacance de postes indispensables au bon fonctionnement de l'Office.

C'est pour cette raison et compte tenu de l'élargissement des missions de l'OEHC (SATESE, nouveaux affermages...) qu'en 1998, il a été procédé au remplacement d'une partie des postes ainsi libérés, avec le souci constant de limiter au maximum l'évolution de la masse salariale. L'accroissement net du nombre d'emplois budgétaires n'a été de ce fait que de 4.

En 1999, l'effort de recrutement doit être poursuivi, toujours principalement sur postes vacants, sans préjudice de l'accroissement des missions de l'Office au plan fonctionnel et géographique.

Ainsi, l'évolution de la charge salariale serait limitée à 4 % dont 1,5 % au titre des mesures générales d'augmentation des salaires et 2,5 % au titre du GVT, reports compris, en année pleine.



### C) - Les charges financières

Les charges financières de l'établissement concernent pour l'essentiel les intérêts liés aux emprunts réalisés pour les programmes d'investissements, qui représentent 5 MF au titre du programme 1999.

Elles concernent les plans de financement des investissements hydrauliques auxquels l'Office participe sous forme d'emprunts pour apporter son autofinancement.

Cette participation, pour ce qui est des investissements structurants, était d'ailleurs une des causes majeures du déficit structurel et de son évolution rapide.

Depuis 1994, dans le cadre du DOCUP, l'établissement ne contracte de nouveaux emprunts qu'à l'occasion du cofinancement

d'opérations génératrices de recettes à court terme (densification de réseaux, desserte de nouveaux clients...).

En ce qui concerne les opérations structurantes (stockages, transferts), l'autofinancement de l'établissement est réalisé sur fonds propres, reconstitués régulièrement par la Collectivité Territoriale sous forme d'apports en fonds de concours.

#### D) - Dotation aux amortissements et provisions

Il convient de mettre en exergue l'importance des dotations aux provisions, notamment

##### - la provision de maintenance

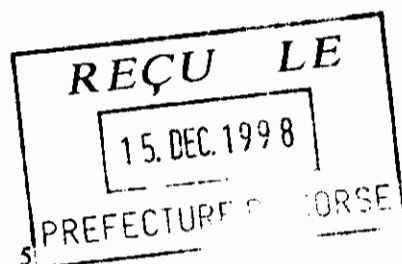
Pour faire face à son obligation d'entretien et de maintenance des ouvrages de la concession, l'O.E.H.C. doit constituer une provision pour financer les dépenses de gros entretien des ouvrages.

Cette dotation s'élevait à 5 MF à l'EPRD 1998. Il convient de réajuster la dotation 1999 au regard des provisions constituées jusqu'en 1998 et du parc des immobilisations.

##### - les provisions pour dépréciation des créances clients

Ces dotations sont établies sur la base de la méthode de calcul préconisée par la mission d'audit menée par le Cabinet Guy BARBIER.

Il convient d'apporter des améliorations dans le recouvrement des créances pour réduire l'importance de ces provisions (8,5 M.F lors de l'arrêté des comptes 1997).





## 2- LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

### A) - Les produits de la vente de l'eau

Les ventes d'eau (agricole, brute, potable) représentent près de 85 % du chiffre d'affaires.

Leur niveau est naturellement fonction de deux paramètres :

↳ volumes distribués qui dépendent de multiples facteurs : hydrologie, conditions météorologiques, politique agricole, fréquentation touristique, évolution des équipements...

↳ tarifs de ventes qui sont déterminés par le Conseil d'Administration.

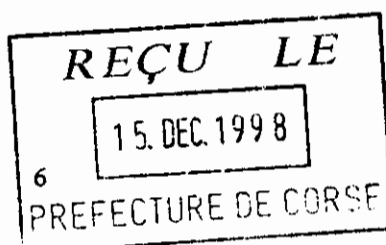
Il est prévu pour 1999 une augmentation de 2 % des produits par rapport à 1998, intégrant la révision des tarifs et la desserte de nouveaux clients.

Il faut par ailleurs mettre en exergue la prise en compte de 50 % de la facture agricole par la CTC.

### B) - Les produits de la vente d'électricité

Les produits des ventes d'électricité s'évaluent en moyenne entre 1,5 et 2 MF par an.

A titre d'exemple, à l'EPRD 1998, était porté un produit de 1,9 MF, mais les conditions climatiques particulièrement défavorables de cette année laissent prévoir un chiffre nettement à la baisse.



### C) - Les produits du bureau d'études

Le plateau technique de l'Office lui permet de dépasser son rôle de concessionnaire pour offrir ses prestations sur le marché.

L'objectif principal sera de poursuivre l'intégration dans le milieu socio-économique insulaire en privilégiant les relations avec les collectivités locales et ce dans tous les domaines statutaires de compétence.

L'Office pourra également rechercher la valorisation de son potentiel par toutes actions hors du territoire insulaire et notamment à l'étranger où des actions économiques rentables pourraient être approchées.

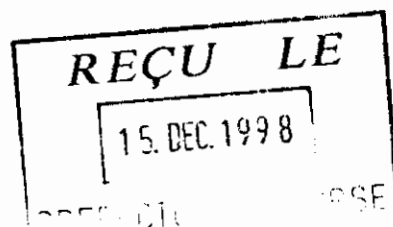
### D) - Les produits du laboratoire

Compte tenu de l'important effort d'investissement mené au cours des dernières années et qui se poursuit encore aujourd'hui notamment dans le cadre du DOCUP, le laboratoire est en passe d'améliorer son équilibre financier.

Il conviendra de veiller encore à augmenter sa productivité et l'ensemble de ses produits par la conclusion de nouveaux marchés d'analyses.

### E) - La création du SATESE

Dans le cadre de la politique menée par la Collectivité en matière d'équipements liés aux infrastructures de dépollution, d'élimination de déchets et d'adduction d'eau potable, il a été procédé en 1998 à la mise en place d'un SATESE (Service d'Assistance



Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration) en partenariat avec l'Agence de l'Eau , qui finance 70 % de son activité.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est confiée à l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse, conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse du 18 Janvier 1996.

**F) - Les autres produits propres**  
(Affermage, prestations de services...)

L'orientation retenue est d'assurer au mieux l'adéquation prix de vente/coût de production, en privilégiant chaque fois que cela est possible la recherche de nouveaux secteurs de rentabilité.

Une action volontariste sera menée en ce qui concerne l'affermage de réseaux dans le but

↳ d'accroître le chiffre d'affaires de l'établissement

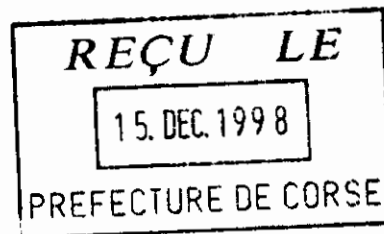
↳ de diminuer pour l'usager les tarifs de vente d'eau, du fait de l'amélioration des conditions de la concurrence.

**G) - Les dotations de la Collectivité Territoriale de Corse**

Les dotations attendues pour 1999 se décomposent en :

↳ subvention de fonctionnement : 24,25 MF  
(égale à celle de 1998)

↳ participation à la facture agricole : 9 MF



Cette dernière dotation, écrêtée jusqu'ici en raison d'un pourcentage estimé de clients qui refuseraient de rentrer dans le dispositif d'étalement mis en place par l'Office, sera cette année réclamée à la CTC dans sa totalité, compte tenu de la démarche

engagée par les Pouvoirs Publics en accord avec les différents créanciers du monde agricole(fisc- Crédit Agricole- MSA- OEHC...)

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENTS OU DES OPERATIONS EN CAPITAL**

En ce qui concerne les opérations en capital, il convient d'en distinguer deux grandes catégories .

### **1 - LES INVESTISSEMENTS PROPRES (0,88 MF en 1998)**

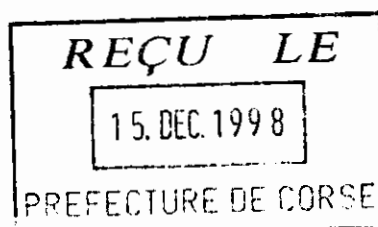
Il s'agit des opérations d'investissements qui ne figurent pas dans les programmes hydrauliques et qui correspondent aux acquisitions de matériels et moyens de services nécessaires aux activités de l'Office.

Il est proposé de retenir deux critères de sélection généraux. Seuls seront retenus les investissements qui répondront à l'une de ces deux conditions :

↳ opérations de renouvellement ou de mise à niveau de systèmes ou de matériels existants et dont le remplacement est indispensable au fonctionnement normal de l'établissement,

↳ opérations nouvelles qui seront instruites dans un objectif de « gain » économique pour l'Office.

Ces dernières opérations seront limitées au maximum et devront être présentées au Conseil d'Administration accompagnées d'études de rentabilité détaillées.



## 2 - LES INVESTISSEMENTS HYDRAULIQUES

Cette catégorie se décompose en deux volets :

### A - Mise en oeuvre des nouveaux programmes d'investissements (1994/1999).

L'année 1999 sera consacrée aux opérations programmées dans le DOCUP ou accompagnant ce nouveau contrat communautaire.

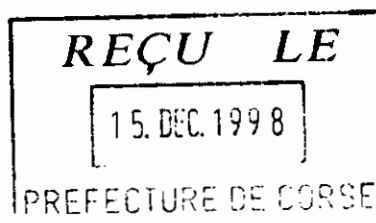
La liste de l'ensemble des opérations d'investissements à lancer ou à poursuivre en 1999, relatives au programme d'investissements mis à jour et actualisé, figure en annexe au présent rapport et représente un total de 99 MF.

### B - Remise à niveau de la concession d'état

La programmation de ces travaux est étalée sur dix ans, mais compte tenu du non transfert effectif des ouvrages de la concession d'état à la CTC, aucune inscription n'avait été retenue pour les exercices 1997 et 1998.

Afin de ne pas pénaliser l'Office et lui permettre de maintenir en bon état de fonctionnement les ouvrages de la concession, il est proposé pour 1999 de rétablir cette ligne en inscrivant une 3<sup>ème</sup> tranche de financement de 8 MF.

Le financement de ce programme est assuré essentiellement par la Collectivité Territoriale qui utilisera une partie des ressources nouvelles qui lui ont été attribuées dans le cadre du Statut Fiscal de la Corse (TIPP), précisément pour la remise en état des ouvrages de la concession. L'Office s'inspire à cet égard du rapport JOYES de 1994.



**PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS A LANCER OU A POURSUIVRE  
EN 1999 (en KF)**

OPERATIONS	MONTANT OPERATION	EXECUTIONS 1999		
		%	MONTANT	TOTAL
<b>A - OUVRAGES STRUCTURANTS</b>	<b>226 600</b>			<b>73 000</b>
<b>A1 - CREATION DE RESSOURCES</b>	<b>109 100</b>			<b>34 000</b>
◆ RENFORCEMENT DU STOCKAGE EN PLAINE ORIENTALE	<u>65 000</u>	38%	<u>25 000</u>	
- Rehausse d'Alzitone	20 000		10 000	
- Station de Teppe Rosse	12 000		4 000	
- Réserve de Bacciana	25 000		8 000	
- Conduites de liaison Bacciana	7 000		3 000	
- Divers	1 000		0	
◆ RESERVE OUEST BALAGNE	<u>38 000</u>	21%	<u>8 000</u>	
◆ ETUDES DIVERSES	<u>6 100</u>	16%	<u>1 000</u>	
<b>A2 - TRANSFERTS ET RENFORCEMENTS</b>	<b>106 500</b>			<b>36 000</b>
◆ CONFORTATION DES TRANSFERTS	<u>33 000</u>	30%	<u>10 000</u>	
- Transfert Teppe Rosse - Alzitone	10 000		0	
- Transfert Bacciana - Teppe Rosse	6 000		4 000	
- Transfert Bacciana - Casaperta	6 000		4 000	
- Liaison réserve Ouest Balagne	8 000		0	
- Liaison renforcement station de Figari	3 000		2 000	
◆ FEEDER AVAL ORTOLO	<u>30 000</u>	47%	<u>14 000</u>	
◆ EQUIPEMENT AVAL PADULA	<u>9 000</u>	22%	<u>2 000</u>	
◆ STATION DE CASAMOZZA	<u>13 000</u>	23%	<u>3 000</u>	
◆ MISE EN PRESSION HAUT TAVIGNANO	<u>10 000</u>	50%	<u>5 000</u>	
◆ AMELIORATION QUALITE EAUX BRUTES	<u>5 000</u>	0%	<u>0</u>	
◆ GESTION DES TRANSFERTS D'EAU	<u>6 500</u>	31%	<u>2 000</u>	
<b>A3 - PROTECTION CONTRE LES CRUES</b>	<b>11 000</b>			<b>3 000</b>
<b>B - IRRIGATIONS COLLECTIVES</b>	<b>85 000</b>			<b>20 000</b>
◆ DEVELOPPEMENT DES RESEAUX DOCUP	<u>85 000</u>	24%	<u>20 000</u>	
<b>C - OPERATIONS HYDRAULIQUES (Hors Docup)</b>	<b>32 600</b>			<b>3 000</b>
<b>D - MINICENTRALE ORTOLO</b>	<b>5 600</b>			<b>3 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>349 800</b>			<b>99 000</b>

**REÇU LE**  
15. DEC. 1998  
PREFECTURE DE CORSE

**Orientations budgétaires de l'OEHC  
pour 1999**

**REÇU LE**  
15. DEC. 1998  
PREFECTURE DE CORSE

**Orientations budgétaires de l'OEHC  
pour 1999 (MF)**

Opérations	Investissement		Fonctionnement
	AP	CP	CP
1. Programme d'Investissement	21,000	21,000	
2. Remise à niveau concession hydraulique	8,000	5,000	
3. Dotation de fonctionnement			24,250
4. Participation facture agricole			9,000
<b>TOTAL OEHC</b>	<b>29,000</b>	<b>26,000</b>	<b>33,250</b>
			<b>59,250</b>

**REÇU LE**  
15. DEC. 1998  
PREFECTURE D



**1 - Programme d'investissement (MF)**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
AP	CP	CP
21,000	21,000	
	21,000	

Le programme d'investissement à réaliser dans le courant de l'année 1999 comprend :

– la réalisation des ouvrages structurants (prévus au DOCUP)

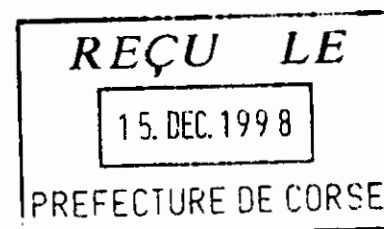
- poursuite du renforcement du stockage en Plaine Orientale et en Balagne
- début des travaux de la réserve OUEST BALAGNE
- début des travaux de la station de CASAMOZZA
- démarrage des diverses études à réaliser
- poursuite des feeders aval ORTOLO et PADULA
- mise en pression du HAUT TAVIGNANO
- achèvement de la gestion des transferts d'eau
- poursuite de la protection contre les crues
- minicentrale de l'ORTOLO

– le développement des réseaux (DOCUP et Hors DOCUP)

- achèvement du programme 96-97

AP déjà obtenues : 56,236 - besoins en AP : 21,000

CP déjà obtenus : 41,363 - besoins en CP : 21,000



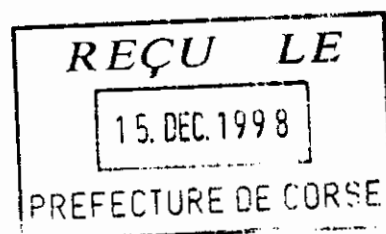
**2 - Remise à niveau de la Concession  
Hydraulique**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
AP	CP	CP
8,000	5,000	
	5,000	

L'état des ouvrages de la concession hydraulique nécessite une remise à niveau étalée sur plusieurs années.

- 1995 (1<sup>ère</sup> tranche) : 6,250 MF (dont 5,000 MF de l'Etat) en AP et CP.
- 1996 (2<sup>ème</sup> tranche) : 16,000 MF en AP et 7,000 MF en CP.
- 1997 (fin 2<sup>ème</sup> tranche) : 9,000 MF en CP.
- 1998 : Néant.

Au titre de 1999, il est demandé une inscription de 8,000 MF en AP et 5,000 MF en CP pour l'engagement de la 3<sup>ème</sup> tranche.



**3 - Dotation de fonctionnement**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
AP	CP	CP
		24,250
	24,250	

La dotation de fonctionnement demeure inchangée par rapport à 1998.

**REÇU LE**  
15. DEC. 1998  
PREFECTURE DE CORSE

**4 - Participation à la facture d'eau agricole**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
AP	CP	CP
		9,000
	9,000	

Par délibération en date du 30 Octobre 1995, l'Assemblée de Corse a voté l'octroi d'une aide à l'agriculture insulaire permettant de diviser par deux la facture agricole pour les clients à jour de leur paiement ou ayant souscrit un plan de règlement de leur dette.

A ce titre, il est prévu pour 1999, un montant de participation de 9,000 MF sur un montant de la facture agricole de près de 18,000 MF.

**REÇU LE**  
15. DEC. 1998  
PREFECTURE DE CORSE